

La contrée d'Oron

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **3 (1895)**

Heft 5

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-5295>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA CONTRÉE D'ORON

Nous avons déjà signalé à nos lecteurs l'intéressant et substantiel volume de M. Pasche. Cet ouvrage est un véritable monument historique, donnant de la façon la plus complète tous les renseignements possibles sur la Haute vallée de la Broie, depuis les temps les plus anciens. Nous ferons ici une rapide analyse de ce travail.

I

On ne saurait dire si la Haute vallée de la Broie fut habitée par l'homme des cavernes ; les premières traces d'habitation datent de l'âge du bronze. De la période Gallo-Romaine datent les vestiges de la route qui conduisait d'Allemagne en Italie. De la période Helveto-Bourgonde, plusieurs objets, bijoux et parures trouvés à Oron-le-Châtel en 1887.

A l'époque féodale l'abbaye de Haut-Crêt, les sires d'Oron et ceux de Palézieux sont les principaux seigneurs de cette contrée. **L'abbaye de Haut-Crêt**, de l'ordre de Cîteaux, y fut fondée en 1134, par Gui de Merlen, évêque de Lausanne. D'importantes donations, entre autres la terre de Désaley, viennent l'enrichir. Les bons religieux défrichèrent et cultivèrent le pays, établirent des moulins et diverses usines sur la Broie et les ruisseaux y aboutissant ; à leur exemple, les hommes de Lavaux cultivèrent la vigne sur une grande échelle. Jusqu'au XV^e siècle l'abbaye ne cessa de s'enrichir par les largesses de ses voisins et par une bonne administration. Les principaux faits de son humble histoire sont surtout les acquisitions nouvelles. Parmi les bienfaiteurs de l'abbaye, il faut citer en première ligne les évêques de Lausanne, puis les prieurs de Saint-Maurice, les comtes de Maurienne et de Savoie, les sires de Palézieux, les Zæhringen, les comtes de Genevois, les sires de Blonay, les seigneurs de Grandson, le pape Alexandre III, les seigneurs d'Oron, le comte Rodolphe de Neuchâtel, les sires de Saint-Martin et de Goumoëns, de Mont, de Sullens, les comtes de Gruyère. Au XV^e siècle c'est une riche et puissante abbaye, comptant dans son ressort 388 feux ou familles, et pouvant accorder au duc de Savoie une *aide* de trente

florins d'or¹. Sa seigneurie, sur laquelle elle avait haute, moyenne et basse juridiction, comprenait les villages et territoires de Tavernes, Thioleyres, Essertes, Servion, Châtillens, Peney, et plusieurs autres domaines. La conquête bernoise mit fin à l'abbaye. LL. EE. vendirent ou abergèrent une partie des droits et propriétés de l'abbaye. Pendant quelque temps un hospice ou hôpital occupa les bâtiments vides de Haut-Crêt. En 1556, les terres de Haut-Crêt furent réunies aux seigneuries d'Oron et de Palézieux pour former le bailliage d'Oron.

« Après l'érection du bailliage d'Oron, dit M. Pasche, le vieux couvent de Haut-Crêt, devenu sans emploi, demeura inhabité et ne fut plus entretenu. Les bâtiments tombèrent peu à peu en ruines; les débris des parties supérieures exhaussèrent le sol, les matériaux furent mis au pillage; chapitaux de colonnes, culs de lampe sculptés, s'en allèrent orner telles maisons du voisinage. Bientôt, les vers de terre aidant, il ne resta de l'abbaye qu'une sorte de tumulus couvert de buissons. Aujourd'hui, il n'en subsiste, hors de terre, pas la moindre apparence; la main de l'homme a tout nivelé, la charrue trace ses sillons sur l'emplacement du monastère. » En fouillant le sol, on a retrouvé plusieurs débris du vieux couvent.

Palézieux fut d'abord une villa romaine, détruite par l'invasion barbare. Au moyen-âge, un bourg s'éleva à peu près au même endroit. Au commencement du XII^e siècle, la seigneurie de Palézieux faisait partie du domaine de l'évêque de Lausanne. Amédée de Genevois usurpa cette terre et l'inféoda à une famille noble qui en prit le nom. Le premier des sires de Palézieux que l'on connaisse est *Garnier*, mentionné dans un acte de 1154. Le plus célèbre des membres de cette famille fut *Hugues*. Serviteur zélé de Pierre de Savoie, il favorisa les projets ambitieux de celui-ci, et contribua à faire entrer sous sa dépendance une partie du pays de Vaud; en 1263 il fut le premier *bailli de Vaud*.

Mais, comme presque partout, la situation économique des seigneurs devenait précaire, tandis que les cloîtres s'enrichissaient. Les seigneurs de Palézieux hypothéquèrent une partie de leurs biens; le mauvais état de leurs finances ne

¹ Cette somme devait contribuer à la réception de l'empereur Sigismond qui passait alors sur les terres de la Savoie (1410).

fit que s'accroître et, en 1302, le château et seigneurie de Palézieux avec toutes leurs dépendances furent vendus à Nicolas de Billens, pour le prix de 2500 livres lausannoises.

Humbert de Billens¹ entoura de murailles le bourg de Palézieux, construisit un pont sur la Broie, fortifia le château (aujourd'hui complètement ruiné). De plus, Humbert donna au bourg une charte (9 mai 1344), concédant aux habitants des franchises étendues, et réglant les droits du seigneur sur ses sujets. Les termes mêmes de cette charte laissent entrevoir, pour ce bourg, une organisation municipale assez développée. De la famille de Billens, la terre de Palézieux se transmet par héritage à François de Gruyère, seigneur d'Oron, et, à partir de ce moment, l'histoire des deux seigneuries se confond.

L'antique castel d'Oron était le point central de la seigneurie de ce nom. M. Pasche a reconstitué avec beaucoup d'érudition le château tel qu'il devait être au XIII^e siècle, avec son donjon, ses corps de logis, la cour d'honneur, l'ensemble des fossés et des ouvrages de fortification.

Oron est mentionné déjà en 516 dans la charte de fondation de Saint-Maurice. Les seigneurs d'Oron, avoués de l'abbaye de Saint-Maurice apparaissent au XII^e siècle. Ils descendent, croit-on, de la maison de Savoie elle-même. Wullierme d'Oron, vidomne de Saint-Maurice, figure dans un document de 1137. Avec le temps les vidomnes et avoués s'attribuèrent en propre une partie de la seigneurie, le reste, en particulier les droits seigneuriaux sur Oron-la-Ville, continuait à être la propriété de l'abbaye jusqu'en 1671 et 1675, où un échange le fit passer entre les mains de LL. EE. de Berne².

La seigneurie proprement dite d'Oron, devenue propriété des seigneurs de ce nom était une des importantes du Pays de Vaud. Les *barons* d'Oron prêtèrent hommage à la Savoie; ils n'en restèrent pas moins au XIII^e siècle très puissants dans le pays. Ils étaient aussi coseigneurs de Vevey, avec les sires de Blonay, et propriétaires d'une moitié de Corsier. Au XIV^e siècle la famille des seigneurs d'Oron s'allia avec celle des comtes de Gruyère; et en 1388 François

¹ Fils de Nicolas.

² Il paraît que l'échange ne fut pas à l'avantage de ces dernières, puisque le bailli Thormann écrivait : « LL. EE. ont été *atrapé* dans l'échange et transaction de 1671 et 1675. »

d'Oron étant mort sans enfant, son héritage passa, presque en même temps que la seigneurie de Palézieux, aux mains du comte de Gruyère.

Dès lors les seigneuries d'Oron et de Palézieux furent possédées, à part une interruption de quelques années, par la maison de Gruyère. A l'extinction de la branche aînée, Jean de Monsalvens, chef de la branche cadette, réussit à se faire prêter hommage par les sujets des comtes de Gruyère. Jean I de Gruyère, seigneur de Monsalvens, demeura ainsi possesseur du comté de Gruyère, de la baronnie d'Oron et de la seigneurie de Palézieux. Sous le règne de son fils Jean II, la réforme religieuse, favorisée par Berne, s'introduisait dans le Pays de Vaud. Il eut à lutter contre LL. EE. qui prétendaient la faire pénétrer sur les terres d'Oron, et qui finirent par la faire triompher. Michel, le dernier comte de Gruyère, obéré de dettes, fut, à la fin, dépossédé de l'héritage de ses ancêtres. Le comté fut partagé entre Berne et Fribourg (1554). La baronnie d'Oron avait été hypothéquée à Untervald-le-Haut; cet Etat la vendit à Hans Steiger, bourgeois de Berne, et boursier du Pays de Vaud, pour le prix de 5400 écus d'or, plus 1448 écus d'intérêts et dépens.

Le même Hans Steiger devint acquéreur (le 9 novembre 1556) de la seigneurie de Palézieux, pour la somme capitale de 2000 écus d'or, plus 650 écus pour les intérêts et 22 écus pour les *coustanges*¹. La même année Hans Steiger revendit ses droits à la ville de Berne. « Celle-ci joignit à ces deux seigneuries les terres de l'ancien couvent de Haut-Crêt, et forma du tout le bailliage d'Oron. Le château d'Oron devint la résidence du bailli bernois. Le premier bailli fut Germain Jentsch, élu le 1^{er} août 1557. »

D'autres seigneuries occupaient encore le territoire de la contrée d'Oron : les seigneuries de **Vulliens**, de **Sépey**, de **Bressonnaz**, de **Carrouge**, **Mézières et les Cullayes**, de **Ropraz**, de **Corcelles-le-Jorat**. Le prieuré de Montpreveyres y possédait aussi des droits souverains.

Telle était jusque dans l'époque moderne la composition de ce petit pays. Il offre un résumé des conditions politiques et sociales au moyen âge. Seigneuries ecclésiastiques, seigneuries laïques, enchevêtrement de droits divers et

¹ Frais.

multiples, tel est le tableau que présente non seulement la Suisse, mais toute l'Europe féodale. En étudiant les détails de cette organisation sur un point, on peut se rendre compte de ce qu'elle pouvait être ailleurs.

II.

Le régime savoyard laissait au pays une certaine liberté. Le souverain, il est vrai, s'inquiétait bien peu de ses sujets, mais il ne les tracassait pas trop : « On peut comparer la liberté dont jouissait le Pays de Vaud à cette époque, à celle de l'enfant abandonné sans surveillance, auquel on ne demande pas grand'chose, mais pour lequel on ne fait rien. »

Tout change avec le régime bernois. LL. EE. organisent le pays au point de vue du rendement, comme une ferme, qui, pour rapporter son revenu, doit être bien administrée. Elles s'occupent beaucoup de leurs sujets, trop parfois. Des édits, des ordonnances somptuaires interviennent dans la vie intime des Vaudois. Cette vie du reste ne devait être ni confortable, ni luxueuse. Les descriptions de demeures seigneuriales¹, les inventaires du mobilier des châteaux² révèlent ce que nous appellerions aujourd'hui le dénuement. Que devaient être les demeures des paysans : maisons de bois, en grande partie, petites chambres basses mal éclairées. Cependant au XVIII^e siècle, il y a progrès ; l'ameublement du seigneur ou du paysan aisé est moins primitif. La vaisselle est de bois ou d'étain, et peu nombreuse ; les couteaux et fourchettes manquent le plus souvent. La soupe est servie dans de grands bassins d'étain, où chacun puise à même. « Pour la viande et les légumes, chaque convive se servait, en guise d'assiette plate, d'un tranchoir en bois sur lequel il coupait et mangeait, aidé de son couteau de poche. Ces tranchoirs³ sont les ustensiles qu'on retrouve le plus dans les inventaires ; ils étaient d'un usage général. Les princes se servaient, non point de tranchoirs en bois, mais d'une sorte de pains plats et de forme circulaire, fabriqués spécialement pour cet usage, qu'on appelait *pains d'assiettes* ou *pains de tranchoir*. »

¹ Château d'Oron, p. 333.

² Inventaire du châtelain de Palézieux, p. 334.

³ Appelés aussi *tavis*.

Même simplicité dans le menu, dans l'habillement. La bibliothèque d'un paysan aisé se compose de onze ouvrages, dont la plupart sont des livres de piété.

La sollicitude de LL. EE. ne s'étend pas seulement, il faut le dire, à la vie intime et privée des sujets. Elles interviennent dans l'administration de la justice. Nous avons exposé ailleurs les grands traits de l'organisation judiciaire. Nous pouvons en étudier les détails dans le bailliage d'Oron. Il s'y trouvait :

- 1° trois cours inférieures : l'une à Oron la ville, l'autre à Palézieux, la troisième à Peney ;
- 2° la cour baillivale d'Oron ;
- 3° les consistoires.

Dans la partie de la contrée d'Oron ressortant au bailliage de Moudon on trouve en outre :

- 1° les cours de justice de Montpreveyres, de Carrouge, de Vulliens, de Bressonnaz-dessus, de Sépey, la métralie de Ropraz, la métralie de Corcelles-le-Jorat ;
- 2° les consistoires de Mézières et de Montpreveyres.

M. Pasche a étudié avec une consciencieuse patience l'activité de ces différents tribunaux, et il a tiré de leurs archives et manaux une foule d'intéressants détails. Le manque de place nous oblige à renvoyer le lecteur au volume lui-même.

L'administration de la justice était extrêmement compliquée. Celle de l'instruction publique l'était moins. Disons cependant que le régime bernois vit éclore l'école populaire. Dans l'idée des gouvernants elle devait surtout être la servante de l'Eglise, préparer les enfants à l'instruction religieuse. Son premier but était d'enseigner le catéchisme, après seulement à écrire et à lire. Les devoirs envers le souverain « que Dieu a établi sur nous » devaient faire l'objet d'une étude spéciale, on devait les rappeler le plus souvent possible. « Il s'agissait avant tout de pénétrer les enfants de la divinité du droit de LL. EE. ; on leur montrait le souverain délégué de Dieu pour procurer le bonheur du Pays de Vaud, bien plus que Dieu lui-même, devant qui tous les hommes sont égaux. »

Dans le pays d'Oron, l'instruction de la jeunesse fut d'abord confiée aux deux pasteurs d'Oron et de Palézieux.

En 1620, LL. EE. installèrent un troisième pasteur, avec le titre de *diacre commun et maître d'école*.

Ce diacre maître d'école avait de multiples attributions ; il faisait une partie du service religieux, et tenait alternativement l'école à Oron et à Palézieux. Vers la fin de 1648 le diacre fut déchargé de ses fonctions scolaires, et il fut établi deux maîtres d'école, l'un pour la paroisse de Palézieux, l'autre pour la paroisse de Châtillens-Oron. En 1664 nous trouvons un troisième régent pour Ecoteaux et Maracon.

Ce qu'on pourrait appeler le cahier des charges, indiquant les fonctions des régents, est toujours à peu près le même. Le devoir du régent est : « d'instruire et catéchiser fidèlement la jeunesse qui lui est donnée en charge, et de corriger les insolences d'icelle de tout son possible ». Il doit aussi « soutenir dans l'Eglise tous les dimanches matin et autres jours de fête le chant des psaumes ». Souvent il est chargé de faire la prière, la semaine, dans l'un ou l'autre village. Les châtimens corporels étaient autorisés : « Les maîtres d'escholes seront aussi autorisez, sans contredit des pères et mères, de châtier les enfants par la verge, en tant qu'il sera nécessaire, ce qu'ils sauront faire médiocrement et de bonne manière. »

Au XVIII^e siècle, à peu près chaque village avait son école, plus ou moins rudimentaire. La condition du régent variait suivant les communes. Il semble qu'à Oron et dans la contrée elle ait été moins précaire qu'ailleurs. La *pention* (sic) du régent d'Oron était, en 1746, de 91 florins 7 sols, plus 6 coupes et 3 quarterons de froment, 15 coupes et 3 quarterons de messel, 2 coupes d'avoine, 8 chars de bois. En 1740 le régent de Palézieux, qui a 96 enfants dans son école, reçoit un traitement de 16 écus blancs, 20 batz d'argent, 28 quarterons de messel.

Malgré tout l'instruction populaire était encore bien misérable. Aussi, dans la campagne surtout, les superstitions les plus absurdes régnaient en maîtresses. Presque tous croyaient aux sorciers, aux revenants, aux esprits familiers appelés servants. « Le château d'Oron, la Dausaz, Monnéaz et les grosses maisons en général avaient chacune leur servant qui, suivant qu'il était de bonne ou de méchante humeur, exécutait pendant la nuit maints travaux domestiques ou bien mettait tout à l'envers. »

Si le budget de l'instruction publique et des cultes ne

coûtait pas à LL. EE. des sommes énormes, celui des travaux publics n'était pas extrêmement chargé. C'est qu'elles avaient le grand art de faire payer à leurs sujets une bonne partie des frais d'entretien et de construction des chemins. En outre de nombreux droits de péage et de pontonage leur permettaient de rentrer dans leurs débours.

L'Etat de Berne passait en Suisse pour avoir les meilleures routes, et la chose n'est pas invraisemblable. Pour rayonner sans cesse du centre vers les extrémités, pour faire refluer vers la capitale les richesses prises sur l'ensemble du pays, il y avait en effet de larges artères, que l'on pouvait qualifier de superbes pour l'époque. La voirie vicinale, tout ce qui ne menait pas directement à Berne, était beaucoup moins digne d'éloges.

L'heure de la délivrance sonna pour Oron comme pour le reste du pays. A la fin du XVIII^e siècle des symptômes fâcheux se manifestent. Le 13 octobre 1785, quatre particuliers d'Ecoteaux osent insulter le bailli et battre ses domestiques. En avril 1791, le pasteur Martin, de Mézières, injustement détenu à Berne, rentre dans sa paroisse, et ses ouailles l'accueillent avec un extraordinaire enthousiasme. Lors des fêtes de juillet 1791, les gens d'Oron ne peuvent s'empêcher, il est vrai, d'envoyer à Berne leurs témoignages de fidélité, mais peu à peu l'esprit révolutionnaire fait des progrès.

« Dans une réunion d'amis, un jeune et ardent patriote chanta une chanson révolutionnaire ; appelé au château pour rendre compte de cet acte séditieux, il avoua franchement ce dont il était accusé. Le bailli, très embarrassé, voulut éprouver le jeune homme, espérant que celui-ci s'excuserait par l'entraînement du moment et la chaleur de ses trente ans. A l'improviste le bailli lui adressa cette question : « Serais-tu disposé à chanter de nouveau cette chanson aujourd'hui ? — Certainement, Monseigneur ! répondit le patriote. Le bailli étonné, réfléchit ; cette calme audace le désarma. Il comprit que les temps devenaient sérieux et renvoya le jeune homme sans punition. »

Lorsque, après l'arrêté du 8 nivôse, an VI, les villes et communes furent invitées à envoyer des délégués à Lausanne, les Conseils d'Oron députèrent à cette assemblée « Messieurs l'assesseur baillival Jan, secrétaire de céans et conseiller Demiéville, pour aller incessamment à Lausanne, s'y joindre aux autres députés du Pays-de-Vaud, dans la présentation de l'humble requête dont il s'agit. »

La révolution était consommée à Lausanne le 24 janvier. Aussitôt la nouvelle connue à Oron, le comité révolutionnaire délégua trois de ses membres au bailli, colonel Jean-Rodolphe de Mulinen, afin de lui signifier sa déchéance et l'inviter à quitter le château. Le lendemain il prenait la route de Berne. Ce bailli s'était fait aimer par son caractère élevé et plein de bonté. Au moment où il traversait Oron-la-Ville, la milice du contingent lui rendit les honneurs accoutumés.

L'ours, emblème de la domination bernoise, disparut. Les archives du bailliage furent remis aux communes. Pour le paysan, toute vieille charte représentait une reconnaissance de droits seigneuriaux, un témoignage de servitude. Pour s'en débarrasser, les gens de la contrée en firent un autodafé solennel, au lieu dit « le Bosson de la Croix », près d'Oron-la-Ville. « Le feu anéantit ainsi quantité de documents précieux pour l'histoire du pays. L'inventaire des livres et documents des archives du château d'Oron fut cependant sauvé des flammes. »

VARIÉTÉS

CAUSERIE

PAR A. CORNAZ-VULLIET.

(Suite).

Parlons aussi de l'antique maison de Zähringen, qui est le nom de la famille grand-ducale de Bade. Aux Suisses, il rappelle les ducs Berthold, fondateurs de Fribourg en Uetchland et de Berne.

On sait qu'à l'occasion de l'inauguration du chemin de fer de la Wiese, le 6 juin 1861, le grand-duc Frédéric porta un toast chaleureux à la Suisse, et M. Stämpfli, président de la Confédération rendit à son tour hommage « à ce pays où un excellent prince et un excellent peuple vivent dans la plus belle harmonie, et qui est uni à la Suisse par les liens de la sympathie et par les relations de bon voisinage. »

Observons que la grande duchesse est fille de Guillaume I^{er}, empereur d'Allemagne, et que par la princesse Stéphanie, fille adoptive de Napoléon I^{er}, la maison de Bade est apparentée aux Bonaparte.

* *